

## **Résumé introductif**

Introduite par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2014, la SemOp est une société d'économie mixte à opération unique réunissant au travers d'une société de projet, un partenaire privé et une collectivité commanditaire, pour la gestion d'une opération donnée. Créées pour une mission unique pendant une durée définie, les SemOp ouvrent la voie à un nouveau mode de gestion partagé entre la collectivité locale et un opérateur privé, afin de moderniser la gestion des services publics locaux. Ce dispositif souhaité par l'Union européenne sous la forme d'un « partenariat public-privé institutionnalisé » s'affirme comme le chaînon manquant de la gamme des entreprises publiques locales existantes et comme une alternative aux instruments contractuels existants, à l'instar du contrat de partenariat public-privé. Dans un contexte financier et économique de crise, s'accompagnant d'une baisse des dotations allouées aux collectivités locales, la SemOp offre la perspective d'un levier économique non négligeable, permettant la réalisation de projets d'envergure.

Malgré quelques consolidations restant à apporter à son régime, le développement à l'échelle de l'Union européenne du « partenariat public-privé institutionnalisé » atteste de l'attractivité de cette formule innovante.